

Département de la Vendée

Commune de LE PERRIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 17/03/2025  
Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de présents : 14  
Nombre de votants : 16

Séance N° 02
24/03/2025
Délibération 027/7.5

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme GODEFROY Rosiane, Maire.

Membres présents : Mmes GODEFROY Rosiane, BERNARD Béatrice, BILLET Sabine, BESSEAU Martine, HAMELIN Karine, ARTUS Pauline, PONTOIZEAU Fabienne, MOURAIN Lisa, HENRIQUES Floriane et Mrs MILCENT Jean-Paul, CHAUVIN Yannick, ABU-AITA Maher, HEMON Christian, POUGEARD Pierre.

Absents excusés : Mrs GUILBAUD David, CUVILLIER Jean-Claude, AVERTY Julien, Mme HA Christine.

Absent : Mr PINEAU Nicolas

Pouvoirs : Mr GUILBAUD David a donné pouvoir à Mme GODEFROY Rosiane.  
Mr CUVILLIER Jean-Claude a donné pouvoir à Mr CHAUVIN Yannick

Mme ARTUS Pauline a été élue secrétaire.

**OBJET : Demandes de subventions exceptionnelles 2025**

Madame le Maire expose au conseil municipal que plusieurs associations de la commune et extérieures ont sollicité la commune pour une participation financière à des projets exceptionnels à venir au titre de l'année 2025.

Madame Le Maire présente aux membres du conseil municipal les demandes reçues à ce jour :

ASSOCIATIONS	EVENEMENT / OBJET de la demande	MONTANT SOLLICITÉ
LE PERRIER VELO CLUB	Trophée « Franck Audoux » 22 juin 2025	500 €
L'outil en main	Soutien à la reconnaissance d'utilité publique	Montant à déterminer

Les membres du conseil municipal souhaitent reporter la décision d'octroi d'une subvention à l'association « L'outil en main », dans l'attente d'informations supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** de verser une subvention exceptionnelle pour l'année 2025 à l'association « Le Perrier Vélo Club » pour un montant de 500 €.
- **AUTORISE** l'inscription au budget communal 2025 - chapitre 65 - article 65748.

Fait et Délibéré en Mairie du PERRIER, les jour, mois et an que dessus,  
Et ont tous les membres présents signés au registre des délibérations.

Pour extrait conforme

Madame le Maire

Rosiane GODEFROY



La secrétaire de séance  
Mme ARTUS Pauline